

Nombre :  
de Conseillers en exercice 18  
de Conseillers présents 13  
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le 16 du mois de décembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers ,dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire . Date de la convocation le 9 décembre 2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Alexandra VEQUAUD, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG  
Christian AUVOLAT donne pouvoir à Alexandra VEQUAUD  
Aude CHATAIGNE donne pouvoir à Mme PELLETIER Lydia  
Jérémie BARRE donne pouvoir à Bruno FABRE  
Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT

Alexandra VEQUAUD est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**695-25 Tarifs Communaux – tarifs restaurant scolaire –A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa décision du 15 novembre 2021 fixant les tarifs du service de la restauration scolaire, il précise que le coût d'un repas du restaurant scolaire intègre le coût de fabrication du repas, le coût du personnel d'accompagnement, les frais d'entretiens et de gestion, portant ainsi le prix de revient d'un repas à environ 8 €.

Il présente le projet de règlement de ce service et précise qu'un nouveau logiciel de réservations et d'inscriptions en ligne sera mis en place pour la rentrée scolaire de septembre

Madame Martine Jolly présente un nouveau tarif s'établissant lui aussi en fonction du quotient familial.  
Le Conseil est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs déjà suivant à compter du 01/01/2026 :

Quotient Familial	Tarif à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2026	Quotient Familial	Tarif à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2026
0-599	0,95 €	1400-1599	2,15 €
600-1199	1 €	QF > 1600	
1200-1399	1,60 €	Et non communiqués	3,15 €

- fixe les tarifs de vente suivants:

désignation	prix en €
prix de vente / repas adulte	6,58 €
prix de vente / repas Centre de Loisirs	3,30 €

- adopte le règlement du service qui lui est présenté ainsi que les modalités d'accès au service
- Solliciter l'aide de l'Etat au titre de la tarification sociale des cantines scolaires
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Certifiée exécutoire compte tenu de  
sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus :  
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,

Bruno Fabre



Nombre :  
de Conseillers en exercice 18  
de Conseillers présents 13  
de Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq le 16 du mois de décembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers ,dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire . Date de la convocation le 9 décembre 2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Alexandra VEQUAUD, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG  
Christian AU VOLAT donne pouvoir à Alexandra VEQUAUD  
Aude CHATAIGNE donne pouvoir à Mme PELLETIER Lydia  
Jérémie BARRE donne pouvoir à Bruno FABRE  
Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT

**696-25 Tarifs Communaux – tarifs divers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

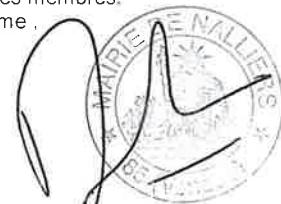
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe les tarifs suivants :

		Droits de place	
		Commerce alimentaire, étal - de 10 m	1€/an
		Commerce non-alimentaire, étal - de 10 m	2.00 €
		Commerce non-alimentaire, étal + de 10 m	4.00 €
		semi-remorque	60.00 €
Produits divers		Cimetière communal	
Vente de terre (habitant de la commune)	5.00 €/m <sup>3</sup>	Concession trentenaire simple	70.00 €
Terreau et broyat gratuits			
Vente de terre végétale et broyat (habitant hors commune)	10.00 €/m <sup>3</sup>	Concession trentenaire double	100.00 €
Vente de bois sur pieds (le stère)	15.00 €	Concession trentenaire / case columbarium	900.00 €
Vente de bois coupé (le stère)	30.00 €	Retrait ou dépôt dans une case	25.00 €
		Dispersion des cendres (jardin du souvenir)	15.00 €
		Bloc gravure (dispersion)	15.00 €
		Cavurne concession trentenaire	50.00 €
Camping municipal			
Forfait emplacement (juillet et août ) ( 1 pers. + 1 véhicule)	7.00 €		
Forfait emplacement (juin et septembre ) ( 1 pers. + 1 véhicule)	4.00 €	Lave linge/jeton	2.50 €
Forfait emplacement (juillet et août ) ( 2 pers. + 1 véhicule)	10.00 €	mobil home / semaine mois juillet et août	330,00 €
Forfait emplacement (juin et septembre ) ( 2 pers. + 1 véhicule)	7.00 €	mobil home / semaine hors saison	220,00 €
personne supplémentaire /jour (au-delà de 2 personnes)	2.00 €	mobil home / week end hors saison	100,00 €
branchement/jour	3.00 €	forfait ménage mobil home	50,00 €
garage mort / jour	2.00 €	caution (chèque) mobil home	200,00 €

Certifiée exécutoire compte tenu de  
sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres .

Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
Bruno Fabre



CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE DES

L'an deux mil vingt-cinq le 16 du mois de décembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers ,dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire . Date de la convocation le 9 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025  
ID : 085-218501591-20251217-DELCM2025697-DE



Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Alexandra VEQUAUD, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG  
Christian AUVOLAT donne pouvoir à Alexandra VEQUAUD  
Aude CHATAIGNE donne pouvoir à Mme PELLETIER Lydia  
Jérémy BARRE donne pouvoir à Bruno FABRE  
Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT

697-25 Tarifs Communaux – Prairie communale – A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe les tarifs suivants :

désignation	prix en €
Prairie communale	(tarif/UGB)
éleveurs hors MSA	
Equins	<b>78,00 €</b>
éleveurs MSA(sur la base 1.28 UGB/ha/an)	
Bovins	<b>30,00 €</b>
Equins	<b>27,00 €</b>

- Décide qu'un contrôle de l'état sanitaire et qu'un traitement antiparasitaire seront obligatoires avant l'entrée du cheptel bovin.
- Précise que les documents d'accompagnement bovins (D.A.B.) seront obligatoirement fournis à l'entrée sur la prairie et qu'aucune bête ne pourra être acceptée sans boucles d'identification.
- Décide que pendant les périodes pluvieuses il sera interdit de regrouper les animaux du communal en tracteur.
- Autorise le regroupement d'animaux à l'aide de cavaliers avec une prise en charge financière par les éleveurs pour moitié.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature et l'autorise à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres .  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
Bruno Fabre



Nombre : de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	13
de Votants	18

L'an deux mil vingt-cinq le 16 du mois de décembre , le Conseil Municipal de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire . Date de la convocation le 9 décembre 2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Alexandra VEQUAUD, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG  
Christian AU VOLAT donne pouvoir à Alexandra VEQUAUD  
Aude CHATAIGNE donne pouvoir à Mme PELLETIER Lydia  
Jérémy BARRE donne pouvoir à Bruno FABRE  
Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT  
Alexandra VEQUAUD est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

698-25 Tarifs Communaux – locations des salles et matériels – A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants:

Désignation des salles		Journée	Weekend
<b>SALLE des FETES+BAR+CUISINE</b>	Associations locales Particuliers de la Commune Associations et particuliers Hors Commune	150 € 200 € 300 €	300 € 400 € 600 €
<b>SALLE POLYVALENTE+CUISINE</b>	Associations locales Particuliers de la Commune Associations et particuliers Hors Commune	90€ 110 € 170 €	140€ 180€ 240€
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	Associations locales Particuliers de la Commune Associations et particuliers Hors Commune	25€ 35€ 55€	35€ 50€ 80€
<b>SALLE DES HUTTES</b>	Associations locales Particuliers de la Commune Associations et particuliers Hors Commune Supplément chauffage ( 15 octobre – 15 mai )	50 € 70 € 100 € 20 €	75 € 100 € 150 € 40 €
<b>CHAPELLE DE CHEVRETTE</b>	Associations locales Particuliers de la Commune Associations et particuliers Hors Commune Supplément chauffage ( 15 octobre – 15 mai )	40 € 50 € 80 € 15 €	60 € 75 € 120 € 30 €

<i>Désignation des prestations</i>	<i>Prix / manifestation</i>	<i>Désignation des prestations</i>	<i>Prix / manifestation</i>
Ménage salle des fêtes : l'heure	20€		
Chèque de caution pour le ménage	60€		
Chèque de caution pour la location (chapelle / salle des Hüttes / Salle polyvalente)	60€		
Chèque de caution pour la salle des fêtes + sono	1000€	Location salle n°5 « Salle Le Relais » à destination des particuliers de la commune Pour le déroulement de réunion	10€/la demi-journée 20€/ la journée
Sans sono	500€		
<b>TIVOLI</b>			
Associations de Nalliers (quel que soit le nombre)	20€/manifestation	<b>GRILLES EXPO</b>	
Associations extérieures		Associations de Nalliers	gratuit
Habitants de la commune		Associations extérieures	2 €
Habitants de l'extérieur		Habitants de la commune	2 €
Caution		Habitants de l'extérieur	3 €
<b>MATERIEL DE SONORISATION MOBILE</b>		<b>ECRAN de PROJECTION</b>	
Associations de Nalliers		Caution pour prêt aux associations locales	500 €
Caution	gratuit 500 €		
<b>TABLES</b>		<b>CHAISES</b>	
Associations de Nalliers	Gratuit	Associations de Nalliers	Gratuit
Associations extérieures	1.50€	Associations extérieures	0.20€
Habitants de la commune	1.50€	Habitants de la commune	0.20€
Habitants de l'extérieur	2€	Habitants de l'extérieur	0.40€

**Forfait location 20€/50 couverts (hors location d'une salle)**

**Tarif de remplacement de vaisselle**

Assiettes	1,5 €	Verre rond duralex	1 €	Corbeille ,cafetière	9 €
Couverts	1 €	Autres Verres	1,5 €	plat - creux - saladier en verre	4 €
Tasse à café -Ramequin	1,5 €	carafe ou pichet verre	1,5 €	louche -écumoir collectivité	5 €
Couteau à pain	2 €	Plat, soupière inox	9 €	tire bouchon	4,5 €
		Saucière,plat à tarte	9 €	couvert à salade-Cuillère service	2,5 €
		Percolateur à café	10 €	sucrier	1,5 €
				Plateau fromage	4 €

Certifiez exécutoire comme tenu de  
Sa réception en Sous-Prefecture le  
Et de sa duplication le

Fait et délibérés les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres .  
Pour extrait conforme .  
Le Maire .  
Bruno Fabre



CONSEIL MUNICIPAL  
DELCM2025699  
EXTRAIT DU REGISTRE DES

L'an deux mil vingt-cinq le 16 du mois de décembre , le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie , sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire . Date de la convocation le 9 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

S2LO

Publié le  
ID : 085-218501591-20251217-DELCM2025699-DE

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christia VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Alexandra VEQUAUD, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG  
Christian AU VOLAT donne pouvoir à Alexandra VEQUAUD  
Aude CHATAIGNE donne pouvoir à Mme PELLETIER Lydia  
Jérémie BARRE donne pouvoir à Bruno FABRE  
Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT  
Alexandra VEQUAUD est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

699-25 Tarifs Communaux – biens immobiliers - A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour:17, contre:0, abstentions :0 fixe les tarifs suivants :  
Autorise M le Maire à signer tous nouveaux baux correspondants (Mme Pelletier ne prend pas par au vote)

preneur	désignation du bien	échéance bail	base ou durée	prix en €/ha/an	Date
<b>Locations des parcelles de terrains</b>					
AUGER Esméralda	YH 27 les Effruches	01-nov	0.1750 ha	91.01 €	01/01/2023
AUGER Esmeralda	ZR 3 la Crevée et ZS114 Bois du Pavé	01-nov	0.8750 ha	43.60 €	18/11/2024
GAEC les Grands Prés	YD 96 Le marais David	01-nov	0,734 ha	91.01 €	08/01/2025
RIFFAUD Mathieu	YE 9 & Y 15 Chavigny	01-nov	6.663 ha	91.01 €	02/11/2024
RIFFAUD Mathieu	YH 5 le Pain Béni	01-nov	0.183 ha	91.01 €	02/11/2024
DUBS Yann	YH 5 le Pain Béni	01-nov	0.183 ha	91.01 €	29/09/2025
DUBS Yann	YL 56 Vieux pismond	01-nov	0.1750 ha	45.73 €	29/09/2025
SCEA La Groix	YC 50 A Terres de la Cabane	01-nov	0.838 ha	43.60 €	23/04/2025
EARL les Peupliers	YM 57 & YM 61 Tralebois	01-nov	0.9460 ha	91.01 €	30/11/2024
VEQUAUD Sylvie	YM 11 & YM 19 fief jeune Pismond	01-nov	1.019 ha	65.00 €	01/01/2018
Elevage de la Chatenaise	ZY 206 La Prée Chaussée	01-nov	6.1896 ha	91.01 €	04/04/2025
VEQUAUD Michel	ZT 48 Les Prises	01-nov	10.428 ha	91.01 €	30/09/2025
	YM 125 Fief des Cottines	01 nov	0.3510 ha	43.60 €	
	YD 4 Fief Guinet	01-nov	1.1520 ha	43.60 €	

**Locations des logements communaux loués vides**

Logt. des Hutes étage	Rte Chaillé les Marais	Mensuel	3 ans	399.52 €	ICC
Logt. des Hutes RDC	Rte Chaillé les Marais	Mensuel	3 ans	450.12 €	ICC
Logement de la conciergerie	Allée de la mairie	Mensuel	6 ans	500.00 €	ICC
Foyer Soleil	Rue Louise Michel	Mensuel	annuel	340.00 €	

**Locations de locaux divers**

MAM	Rue du 8 Mai 1945	Mensuel	6 ans	637.18 €	ILAT
Local Commercial	Square André Boulot	Mensuel	9 ans	416.83 €	ILC

Certifiée exécutoire compte tenu de  
sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,Le Maire Bruno FABRE

Le Maire ,  
Bruno Fabre



Nombre :  
de Conseillers en exercice 18  
de Conseillers présents 13  
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le 16 du mois de décembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers ,dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire . Date de la convocation le 9 décembre 2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Alexandra VEQUAUD, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG  
Christian AU VOLAT donne pouvoir à Alexandra VEQUAUD  
Aude CHATAIGNE donne pouvoir à Mme PELLETIER Lydia  
Jérémie BARRE donne pouvoir à Bruno FABRE  
Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT  
Alexandra VEQUAUD est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

700-25

## Association du Moulin – attribution d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier deux devis pour les travaux suivants :

- La fabrication et la pose des ailes du Moulin de Nalliers d'un montant de 46 776.72 € TTC
- La Restauration de l'arbre du Moulin d'un montant de 15 109.39€ TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de débattre d'un montant de participation auprès de cette restauration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 17 voix pour et 1 abstention

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 20% du montant des deux devis TTC à savoir 12 377.22€ à l'association de Sauvegarde du Moulin de Nalliers
- La subvention sera versée après clôture du plan de financement et constat de la réalisation des travaux, sur présentation des justificatifs requis. À défaut, la subvention deviendra caduque.
- AUTORISE le Maire à donner suite à cette décision, et à signer tout document s'y rapportant.

Certifiée exécutoire compte tenu de  
sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres .

Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 13
de Voteants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le 18 du mois de décembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 09/12/2025..

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Alexandra VEQUAUD, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG  
Christian AU VOLAT donne pouvoir à Alexandra VEQUAUD  
Aude CHATAIGNE donne pouvoir à Mme PELLETIER Lydia  
Jérémie BARRE donne pouvoir à Bruno FABRE  
Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT  
Alexandra VEQUAUD est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

701-25

## Twirling club de Nalliers – attribution d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du club de Twirling de Nalliers qui va recevoir le championnat départemental équipes de Twirling le 8 mai 2026.

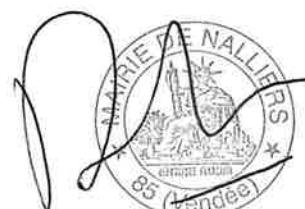
A cet effet, l'association sollicite une demande de subvention exceptionnelle pour couvrir une partie de leur dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association de twirling club de Nalliers
- AUTORISE le Maire à donner suite à cette décision, et à signer tout document s'y rapportant.

Certifiée exécutoire compte tenu de  
sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
Bruno Fabre



Nombre :  
de Conseillers en exercice 18  
de Conseillers présents 13  
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le 16 du mois de décembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers ,dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE ,Maire . Date de la convocation le 09/12/2025..

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Alexandra VEQUAUD, Corinne EMERIT, Florent CANTECAU.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG  
Christian AU VOLAT donne pouvoir à Alexandra VEQUAUD  
Aude CHATAIGNE donne pouvoir à Mme PELLETIER Lydia  
Jérémie BARRE donne pouvoir à Bruno FABRE  
Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT  
Alexandra VEQUAUD est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

702-25

## Les Belles Flambées – attribution d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier concernant la création d'une association « Les Belles Flambées » dont le siège social est fixé à Nalliers, qui a pour objet d'organiser un festival dans la commune, valoriser la culture locale, rassembler les habitants autour d'évènements festifs et de dynamiser la vie locale.

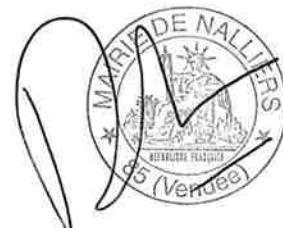
La première manifestation sera organisée au stade de Mouzeuil pour un festival de Musique le 4 juillet 2026, et pour cette manifestation, ils ont effectué une demande de subvention exceptionnelle de 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100€ à l'association les Belles Flambées
- AUTORISE le Maire à donner suite à cette décision, et à signer tout document s'y rapportant.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres .  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 13
de Voteants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le 16 du mois de décembre , le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 09/12/2025..

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Alexandra VEQUAUD, Corinne EMERIT, Florent CANTECAU.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG  
Christian AU VOLAT donne pouvoir à Alexandra VEQUAUD  
Aude CHATAIGNE donne pouvoir à Mme PELLETIER Lydia  
Jérémie BARRE donne pouvoir à Bruno FABRE  
Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT  
Alexandra VEQUAUD est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

703-25

## Ecole Georges Brassens – attribution d'une avance exceptionnelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un mail de l'école Georges Brassens qui sollicite une avance exceptionnelle de 3 910€ en vue d'organiser un séjour scolaire itinérant à vélo au printemps 2026 avec les 23 élèves de CM1-CM2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE d'attribuer une avance exceptionnelle de 3910 € à l'école Georges Brassens
- AUTORISE le Maire à donner suite à cette décision, et à signer tout document s'y rapportant.

Certifiée exécutoire compte tenu de  
sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres .  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
Bruno Fabre



Nombre :  
de Conseillers en exercice 18  
de Conseillers présents 13  
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le 16 du mois de décembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 09/12/2025..

**Membres présents :**

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AU VOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Alexandra VEQUAUD.

**Membres absents :**

Corinne EMERIT donne pouvoir à Christian AU VOLAT

Jérémie BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Florent CANTETEAU donne pouvoir à Joëlle CASSERON

Romain THOMAS donne pouvoir à Laetitia VAIRON

Aude CHATAIGNE ne donne aucun pouvoir.

Christian VEQUAUD est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**704-25 Devis Film solaire de la MAM**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un devis de l'entreprise ISOLGLASS pour la fourniture et pose de film solaire sur les vitres de la Maison d'Assistantes Maternelles afin de baisser la température lors des chaudes périodes estivales.

Deux devis ont été envoyés concernant :

- La partie nuit pour un montant de 959.04€ HT
- La partie jour pour un montant de 1 492.53€ HT

Après une dernière consultation des Assistantes Maternelles, ce choix n'est pas le plus judicieux pour leur environnement de travail et le bien-être des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 18 voix contre

- DÉCIDE de ne pas valider ces devis
- AUTORISE le Maire à donner suite à cette décision, et à signer tout document s'y rapportant.

Certifiée exécutoire compte tenu de  
sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres .  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
Bruno Fabre



Nombre :  
de Conseillers en exercice 18  
de Conseillers présents 13  
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le 18 du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 9 décembre 2025

**Membres présents :**

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Alexandra VEQUAUD, Corinne EMERIT, Florent CANTECAU.

**Membres absents :**

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG  
Christian AU VOLAT donne pouvoir à Alexandra VEQUAUD  
Aude CHATAIGNE donne pouvoir à Mme PELLETIER Lydia  
Jérémy BARRE donne pouvoir à Bruno FABRE  
Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT  
Alexandra VEQUAUD est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**705-25 Admissions en non-valeurs / Budget Assainissement**

Suite à la demande de mise en non-valeurs de créances irrécouvrables formulée par le Receveur Municipal, sur le budget assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'accorde pas la décharge aux comptables des avis suivants :

Exercices	Montant initial	Nature de la recette	Avis du Conseil
2023	390.00 €	Redevance Assainissement	18 voix contre

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bruno Fabre

